



DE ES

Diplôme d'État Éducatrice Éducateur Spécialisé.e

PROGRAMME DE FORMATION

SOMMAIRE

1	Public visé par la formation	2
2	Les objectifs de la formation	6
3	Durée de la formation, dates, horaires et effectifs	7
4	Contenus de la formation	8
5	Suivi et évaluation de la formation	10
6	Dispositif d'individualisation de parcours	12
7	Moyens pédagogiques.....	13
8	Qualité des formatrices et formateurs.....	18
9	Moyens matériels	18

1 Public visé par la formation

Selon l'article 2 de l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducatrice, éducateur spécialisé.e, peuvent être admis.es en formation les candidat.e.s remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) Être titulaire du baccalauréat ;
- b) Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

S'agissant de la troisième condition, l'article L 613-5 du code de l'éducation précise que les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas ici du dispositif de validation des acquis professionnel (VAE).

1.1 Modalités, de l'inscription à l'admission :

	Formation initiale (y compris apprentissage)	Formation continue (y compris contrat de professionnalisation)
Modalités d'inscription	PARCOURSUP	Envoi du dossier à l'établissement de formation
Modalités d'admission	Dossier dématérialisé + entretien	Dossier + entretien

1.2 Admissibilité

Elle se fait sur étude du dossier suivant deux modalités :

1. Les **lycéens et futurs bacheliers, apprentis, étudiants en réorientation ou demandeurs d'emploi(*)**, doivent se préinscrire sur la plateforme d'enseignement supérieur PARCOURSUP à partir du mois de janvier.

* Pour les **demandeurs d'emploi**, la pré-inscription via Parcoursup dépend de la prise en charge financière de la formation par le Conseil régional du territoire concerné, charge à eux de se renseigner auprès de Pôle Emploi.

2. Les **salariés**, doivent s'adresser directement à notre secrétariat pédagogique. Afin d'étudier leurs dossiers dans des modalités comparables à PARCOURSUP, ils doivent également renseigner un projet de formation motivé.

Les dossiers administratifs de candidature à l'examen de sélection doivent comprendre selon les profils des

éléments suivants :

1. Les **salarié.e.s** :

- dossier d'inscription rempli et signé ;
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité ;
- Un curriculum vitae présentant son parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités ;
- Photocopie du diplôme ou titre le plus élevé (certificat de scolarité si la formation est postérieure au diplôme pour justifier le niveau scolaire) ;
- projet de formation motivée
- L'indication du statut d'entrée en formation : formation initiale, formation en cours d'emploi, en recherche d'emploi.

2. Les **candidat.e.s PARCOURSUP** :

- La photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour en cours de validité) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae présentant son parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités ;
- Les photocopies des diplômes détenus et des formations suivies ;
- L'indication du statut d'entrée en formation : formation initiale, formation en cours d'emploi, en recherche d'emploi. - coordonnées administratives
- éléments de scolarité actuelle et antérieure
- activités et centres d'intérêt (expériences d'encadrement ou d'animation / engagement citoyen / expériences professionnelles / pratiques sportives et culturelles)
- résultats Baccalauréat et dernier diplôme obtenu
- projet de formation motivé

Des frais de dossiers et une participation aux épreuves sont fixés annuellement (cf. site Internet).

Les dossiers incomplets ou envoyés hors délais sont refusés.

A partir du dossier envoyé, l'établissement de formation s'assure que ce dernier remplit les conditions requises pour l'entrée en formation.

Pour l'étude des dossiers, nous prenons en compte les critères suivants :

- Les notes obtenues la dernière année d'études, dans les matières où prédominent les capacités de rédaction, d'analyse, de conceptualisation : français, histoire-géographie, philosophie, sciences économiques et sociales, ou autres selon le parcours.
- Les aptitudes qui peuvent avoir été décelées à l'oral décrites dans les appréciations des bulletins scolaires.
- De même, nous accordons une attention particulière aux diplômés.e.s de l'enseignement supérieur, dans d'autres diplômes du travail social, mais également aux parcours d'éducation sportive, aux services civiques, aux expériences professionnelles socio-éducatives.

1.3 Admission

Les candidat.e.s retenu.e.s sont convoqué.e.s à un entretien oral, soit par mail pour les candidat.e.s en situation d'emploi, soit par l'intermédiaire de l'outil rendez-vous sur la plateforme PARCOURSUP.

L'épreuve d'admission est composée, après l'étude d'un texte (15 mn), d'un entretien en présence de professionnels qui se déroule durant 30 minutes. Il a pour objectif de prendre en compte :

- La présentation du parcours personnel et professionnel
- La restitution à l'oral avec capacité d'analyse, de synthèse et d'élaboration
- L'Intérêt pour les questions sociales et ouverture au monde
- La mobilisation des compétences orales et écrites
- L'intérêt à investir le droit des politiques publiques
- Les qualités humaines dans l'entrée en relation
- L'autonomie et la disposition à travailler en équipe

A l'issue de cet entretien, les salarié.e.s reçoivent leurs résultats par mail.

Les candidat.e.s PARCOURSUP sont informé.e.s en ligne.

1.4 Obligations liées au processus d'admission

Les établissements de formation devront s'assurer que les étudiants s'inscrivant en formation initiale (y compris les apprentis) ont acquitté au préalable la Contribution de vie étudiante et de campus.

Cette contribution est collectée par les CROUS. Elle est "destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention" (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Cette contribution est due par les étudiants inscrits en formation initiale dans des formations délivrées par des établissements d'enseignement supérieur. Par conséquent sont dispensés du paiement de la CVEC les étudiants inscrits dans les lycées publics ou privés sous contrat.

Les étudiants concernés par cette contribution doivent fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC afin de finaliser leur inscription administrative.

Les étudiants exonérés (boursiers de l'enseignement supérieur, étudiants bénéficiant du statut de réfugié, demandeurs d'asile, étudiants en formation continue - formation prise en charge par un employeur), doivent faire la même démarche, mais n'auront rien à payer.

1.5 Commission des vœux et Commission d'Admission (art. D.451-28-5 du CASF)

La composition de la commission d'examen des vœux PARCOURSUP relève de la responsabilité de chaque établissement, elle est arrêtée annuellement par le chef d'établissement. Notre commission est composée de la responsable de la formation, de la coordinatrice du DEES et de membres de l'équipe pédagogique.

La Commission assure l'examen de chacun des vœux reçus. A ce titre, elle a également défini les modalités et les critères d'examen des candidatures au préalable.

A l'issue des épreuves orales, la commission donne au directeur d'établissement, un avis pour l'admission des candidats en formation. Un classement est réalisé et transmis à PARCOURSUP.

La Commission est en mesure de transmettre à tous les candidats - informés de la possibilité d'obtenir, s'ils en font la demande - la communication des informations relatives aux critères, et les modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que les motifs pédagogiques qui ont justifié la décision prise.

La Commission d'Admission communique par mail les résultats aux personnes en situation d'emploi.

2 Les objectifs de la formation

La formation prépare à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé de niveau 6, grade Licence, institué par l'arrêté interministériel (Ministère des Affaires Sociales et Ministère de l'enseignement supérieur) du 22 août 2018.

Missions d'un.e éducateur.trice spécialisé.e :

L'éducatrice, l'éducateur spécialisé.e crée une relation de confiance avec les personnes à partir du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels. Dans la rencontre, l'accueil et l'écoute, il s'agit de faciliter l'expression des personnes et de leurs demandes, en repérant freins et potentialités. Un retour réflexif constant est soutenu en équipe. L'accompagnement éducatif d'une personne ou d'un groupe, prend en compte la singularité de chacun.e, favorise l'autonomie et la socialisation, vise à établir des repères et des règles dans la vie quotidienne et contribue au cheminement de la personne dans le respect de son histoire et de ses potentialités. L'action socio-éducative est réfléchie, conçue, mise en œuvre et évaluée, au sein d'une équipe pluridisciplinaire et/ou pluriprofessionnelle et en cohérence avec le projet institutionnel. La personne accompagnée et son environnement, sont au cœur de l'élaboration d'un projet où réseau et partenaires nécessaires sont sollicités et mobilisés. L'éducation spécialisée s'inscrit dans le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux de la personne. La pratique nécessite de maintenir et développer ses connaissances concernant le contexte politique, économique et social. L'expérience de la pratique est un enjeu de transmission avec ses pairs, futurs professionnels et acteurs de terrain.

Objectifs de la formation :

La formation vise à former les futurs professionnels à :

- savoir instaurer une relation soutenante, structurante, repérante auprès d'individus et de groupes
- savoir créer les conditions pour que la personne soit auteure de son projet et de sa citoyenneté
- savoir mettre en œuvre et rendre compte de situations éducatives et contribuer à des projets d'intervention socio-éducative individuelle et / ou collective
- savoir évaluer un projet socio-éducatif
- savoir s'inscrire dans un travail d'équipe et assurer une fonction de présentation de projets socio-éducatifs et garantir la transmission des informations nécessaires
- savoir représenter son service, son établissement, son institution
- savoir mobiliser les acteurs réseaux et partenaires dans l'environnement et cultiver ces coopérations dans les mises en œuvre de projets socio-éducatifs
- savoir actualiser constamment ses connaissances, en recherchant et partageant de l'information, notamment en langue étrangère
- savoir formaliser son expérience de terrain pour faire remonter les difficultés d'accès et d'application des droits fondamentaux.

3 Durée de la formation, dates, horaires et effectifs

La formation se déroule sur une période de **trois années**, en dehors d'allègements possibles.

La formation comporte **1 450 heures d'enseignement théorique** et **2 100 heures (60 semaines) de formation pratique** effectuée auprès de publics différents.

- La première année est séquencée en alternance avec 511 heures d'enseignements théoriques et deux stages pratiques, respectivement de 308 heures et 280 heures.
- La deuxième année est séquencée en alternance avec 582 heures d'enseignements théoriques et deux stages pratiques, respectivement de 308 heures et 280 heures.
- La troisième année est séquencée en alternance avec 357 heures d'enseignements théoriques et un seul stage pratique de 924 heures.

La formation débute mi- septembre année N et se termine fin mai N+ 2. Les horaires de la formation à La Rouatière à Souilhanel sont les suivants : 9 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h

Nous disposons actuellement d'un agrément pour 15 entrées en voie directe et accueillons ensuite des situations d'emploi sans aller au-delà de 22 étudiant.e.s.

4 Contenus de la formation

Le contenu de la formation a été construit à partir des domaines de compétences et des blocs de certification du référentiel officiel du DE Educateur Spécialisé.

Le programme de formation est découpé en 4 domaines de formation (DF), eux-mêmes organisés en modules (M). Ces domaines de formation et modules sont regroupés dans des Unités de Formation et Unités d'enseignement présentées dans le tableau ci-dessous.

Unité de Formation	
Unité d'Enseignement	Semestre

DF 1 : La relation éducative spécialisée 500 heures

Histoire du travail social et de l'éducation spécialisée	
DF1 M1 Savoirs biographiques, réflexivité et engagement éducatif	S1
DF1 M2 Histoire et fondements de l'éducation spécialisée	S1
La personne	
DF1 M3 Les grandes étapes de la vie	S1
DF1 M7 Les grands courants de la psychologie	S3
La personne et le groupe	
DF1 M4 La personne, le groupe, les médiations	S1
Les problématiques spécifiques des publics concernés	
DF1 M5 Les situations de handicap	S2
DF1 M8 Éléments de psychopathologie, clinique et accompagnement éducatif	S3
DF1 M10 Les addictions	S4
Individus, groupes, société	
DF1 M6 Le lien social	S2
DF1 M9 Interculturalité et société	S3
DF1 M12 Rapports sociaux de sexe	S5
La relation éducative	
DF1 M11 Élaboration d'une posture d'accompagnement	S4
DF1 M13 Éthique et engagement	S5
DF1 M14 Rendre compte de sa pratique d'accompagnement	S6

DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé**400 heures**

Les supports et cadres du projet éducatif spécialisé	
DF2 M1 Pratiques éducatives dans une perspective internationale	S1
DF2 M3 Les médiations éducatives 1	S2
DF2 M4 La démarche de projet	S2
DF2 M5 Élaboration d'un projet d'accompagnement	S2
DF2 M6 Formalisation d'un projet d'accompagnement	S3
DF2 M7 Les médiations éducatives 2	S3
DF2 M8 Diagnostic Territoire Enquête Projet	S3
DF2 M12 La conception d'un projet socio-éducatif	S4
L'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet	
DF2 M2 Sociologie et histoire de la famille	S1
DF2 M9 La recherche scientifique en travail social	S3
DF2 M10 La Place des familles dans l'action éducative	S4
DF2 M11 Mise en œuvre Territoire Enquête Projet	S4

DF 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**300 heures**

Théories de la communication	
DF3 M1 Les outils de communication en travail social	S2
DF3 M6 La communication non violente	S3
Communication en travail social	
DF3 M5 Informatique et cadres réglementaires	S3
DF3 M7 Travail d'équipe et dynamique institutionnelle	S4
Langue vivante étrangère	
DF3 M2 Communication en langue étrangère 1	S2
DF3 M3 Communication en langue étrangère 2	S3
Écrits professionnels	
DF3 M4 Écrits professionnels et communication	S3
Le travail en équipe et la dynamique institutionnelle/Les réunions	
DF3 M8 L'élaboration collective en équipe	S5
DF3 M9 Coordination et coopération	S6

DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux 250 heures

Introduction au droit	
DF4 M1 Introduction au droit et présentation des institutions du travail social	S1
DF4 M10 L'institution et les partenaires : actions de territoires	S6
Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social	
DF4 M2 La protection des personnes et les dynamiques institutionnelles	S2
DF4 M7 Pratiques éducatives et protection de l'enfance	S5
Histoire et évolution des politiques sociales en France	
DF4 M3 Histoire et évolution des politiques sociales en France	S3
DF4 M9 Les dynamiques institutionnelles	S5
Action éducative et territoire	
DF4 M4 Cadrage européen des politiques sociales	S4
Les établissements, les services sociaux, médico-sociaux et les institutions de l'éducation spécialisée	
DF4 M5 Protection de l'enfance et dynamiques partenariales	S4
Partenariats et réseaux	
DF4 M6 Pratiques professionnelles en partenariat et réseau	S4
DF4 M8 Formalisation des pratiques professionnelles en partenariat et réseau	S5

5 Suivi et évaluation de la formation

- **Suivi administratif :**

Émargement présentiel en cours : signature par les stagiaires et les formatrices-formateurs des feuilles d'émergence par demi-journées.

Émargement présentiel en stage : signature par les stagiaires et les référents de site qualifiant émergence par journée.

- **Suivi pédagogique :**

Commissions pédagogiques semestrielles de Validation des Parcours de Formation

Réunions d'équipe

Entretiens individualisés à la demande du stagiaire ou de l'équipe

Entretiens de régulation sur sites qualifiants

Commission de règlement des litiges

- **Évaluation :**

Diplôme délivré par le Rectorat de l'Académie de Montpellier.

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification figurant à l'annexe V du Référentiel de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation.

Sur 8 épreuves au total, 1 seule se réalise désormais en centre d'examen rectorat (à Montpellier) : le mémoire de pratique professionnelle ; les 7 autres épreuves sont certifiées en Centre de Formation (à la Rouatière).

Ces épreuves comprennent :

Domaine de certification 1 - La relation éducative spécialisée :

- 1ère épreuve : Présentation du parcours de formation ;
- 2ème épreuve: Mémoire de pratique professionnelle.

Domaine de certification 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés :

- 1ère épreuve : Etude de situation individuelle ou collective ;
- 2ème épreuve: Projet éducatif spécialisé.

Domaine de certification 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle :

- 1ère épreuve : Ecrits professionnels ;
- 2ème épreuve: Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles.

Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :

- 1ère épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale ;
- 2ème épreuve: Contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au recteur d'académie, avant l'expiration de la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux formations pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur ou le chef d'établissement.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme. Les lauréats obtiennent le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. Dans les cas où le candidat n'a pas validé les quatre domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

6 Dispositif d'individualisation de parcours

Article 5 de l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé

Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun.e des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D. 451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Les demandes d'allègement, sont étudiées chaque fin d'année scolaire (début juillet) dans le cadre de la Commission Pédagogique, définie par l'article D.451-28-6 du CASF. La commission est composée de 8 membres désignés par le Chef ou Directeur de l'établissement. La Commission est composée d'un.e enseignant.e chercheur.e qui en assure la présidence, du Préfet de Région ou son représentant, du Recteur d'académie ou son représentant, de deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation, de la Responsable de formation, du Coordinateur pédagogique du DEES, d'un.e étudiant.e suivant la formation et enfin de deux représentants du monde professionnel.

La Commission, entre autres fonctions, étudie et donne un avis sur les allègements de formation.

Dans tous les cas, l'Organisme de Formation produit :

- un dossier de demande d'allègement
- un devis d'aménagement individualisé
- un livret de formation
- un DIPP – document individualisé parcours partiel
- un calendrier individualisé, pouvant prendre appui sur des temps collectifs des programmations en cours, pouvant également comprendre des entretiens individuels.

7 Moyens pédagogiques

La formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducatrice, Educateur Spécialisé.e s'organise selon le principe d'alternance. Il s'agit alternativement de prendre appui sur les apports théoriques et disciplinaires pour éclairer la pratique et dans le même temps tirer enseignement de sa pratique pour s'approprier sens, contenus théoriques et disciplinaires.

La philosophie de La Rouatière dans la transmission pédagogique qui est la sienne, s'attache tout à la fois à actualiser ses enseignements en adéquation avec les évolutions légales et réglementaires, et dans le même temps s'inscrit comme lieu de veille politique et sociétal, d'expérimentations et de recherche avec ses partenaires territoriaux, à visée de transformations sociales au bénéfice des publics accompagnés et du faire société.

Notre projet pédagogique se caractérise certes par cette nécessaire articulation théorie / pratique, mais également par la prise en compte de la singularité de chaque étudiant-e qui élabore la pratique qui lui sera propre.

Auquel cas, l'enseignement en travail social, s'il prend appui sur un cadre légal et différents apports des sciences humaines, ne transmet pas in extenso toute la part qui revient à chacun-e d'adaptation aux situations particulières.

L'enseignement du travail social, dans la nécessaire prise en compte de la singularité de chacun-e, tout autant engagé-e dans la rencontre au un-e par un-e des personnes accompagnées, implique fondamentalement une réflexivité sur sa pratique, qui en fait sa professionnalité.

Pour ce faire, nous proposons différentes modalités pédagogiques au cours des trois années du parcours de formation :

- **la pratique d'autobiographie raisonnée**

La pratique d'autobiographie raisonnée vise à la mise en perspective et en sens du projet individuel de formation avec le projet et le parcours personnel et professionnel.

L'autobiographie raisonnée, dispositif transversal lors de différents travaux en groupes de recherche-action et d'analyse de la pratique, consiste à exposer non pas ses motivations pour la profession ou ses ressentis issus du terrain, mais une question de départ motivant ses désirs de mener un projet de recherche-action dans le champ socio-éducatif.

La formation devient ici le moyen de mener à bien un projet d'action personnelle, s'appuyant sur une question de départ ancrée dans le champ professionnel et qui fournit une focale permettant d'interroger le terrain et les pratiques sous un angle particulier et spécifique.

Il s'agira pour chacun.e de tenter d'établir des liens entre parcours personnel, professionnel, associatif, militant... et futur objet de recherche. Cette définition de l'objet de recherche par la formulation d'une question de départ est une étape essentielle à l'élaboration du mémoire, qui au-delà d'une réflexion argumentée sur sa pratique, devient pour chaque étudiant.e le point de départ d'un processus de recherche visant à la construction et à l'actualisation de son identité professionnelle. Cela les engage à prendre appui sur leurs expériences passées tout en s'attardant sur leurs préoccupations présentes et ainsi envisager leurs trois années de formation dans une optique de construction réfléchie et réflexive d'une problématique professionnelle.

L'autobiographie raisonnée vise moins à éclairer les pratiques qu'à les transformer en projet d'action dont la finalité réside dans la transformation d'une actrice, d'un acteur en auteur.e, en lui permettant de construire et d'actualiser son implication et ses représentations professionnelles.

- **les groupes d'analyse des pratiques**

Toute situation de rencontre professionnelle interroge continuellement chacun-e sur la part de son identité dans sa pratique professionnelle. Le dispositif formatif d'analyse de la pratique, proposé aux étudiant.e.s prend appui sur les situations de travail rencontrées en qualité de stagiaire, comme point de départ de la réflexion de futur.e.s professionnel.le.s. Ces espaces réflexifs visent « une dynamique de transformation, d'évolution pour aller vers un meilleur vécu professionnel et une posture réflexive, en analysant en profondeur ce vécu » (*Catherine Henri-Ménassé, Analyse de la pratique en institution, ERES « Transition », 2009, p. 9*). Nous recherchons pour les étudiant.e.s, toutes les modifications que provoquent ces espaces en termes de retour réflexif constant sur l'élaboration de la pratique professionnelle, d'ajustement et de questionnement permanent de celle-ci et en conséquence de l'agir professionnel qui peut en résulter et parfois d'évolution du soi personnel. L'analyse des pratiques est le lieu privilégié pour prendre en compte tous ces aspects étroitement imbriqués.

Il s'agit d'une fonction permanente à cultiver pour le maintien en éveil de la démarche réflexive de l'intervenant-e dans la relation d'accompagnement.

- **les appuis sur l'élaboration collective, cœur de métier du travail d'équipe**

Les valeurs associées à ce processus, qui requiert et suscite la force d'un collectif, sont éthiques au sens où elles lient l'appropriation des savoirs avec l'exercice d'une coopération qui affirme l'hétérogénéité comme une ressource, non comme un obstacle ou une difficulté. En cela, chacun.e n'est pas seulement convoqué.e à apprendre, mais aussi apprendre à quelqu'un d'autre, et en conséquence à avoir confiance en soi et en l'autre. L'hétérogénéité des profils devient une force, donnant à chacun.e l'occasion de transmettre et de recevoir.

En appui de pédagogies actives, qui stimulent la participation, la prise de parole de chacun.e, nous visons un apprentissage efficace des savoirs, un apprentissage qui, transmet la confiance en soi et dans les autres, la capacité de poser des questions, de dire qu'on n'a pas compris et surtout de revendiquer le droit de comprendre. Le plaisir d'apprendre aux autres ce que l'on sait est une incitation essentielle à l'apprentissage pour soi, la clé d'un processus de formation continue : on n'apprend bien, on ne maîtrise que ce qu'on est capable de transmettre. Nous faisons de la transmission et non de la correction le cœur de notre projet.

Pour ce faire, nous mobilisons les modalités suivantes :

- Ateliers de guidance et travail coopératif en petits groupes.
Il s'agit tout à la fois d'un espace d'accompagnement personnalisé du parcours de formation, et dans le même temps, en appui sur la dynamique collective. Ces espaces dédiés viennent séquencer chaque regroupement école après une période de stage. Ils s'accompagnent de suivis individualisés où chacun.e co-construit, évalue et réactualise son projet de formation avec un.e cadre pédagogique qui l'accompagne tout au long des trois ans de formation. Ces espaces vont être supports autour de la réalisation des écrits. La formatrice, le formateur, mobilise au sein du groupe l'élaboration collective, stimule l'entraide mutuelle en privilégiant des lectures croisées, des travaux en binôme en appui sur des compétences complémentaires : esprit de synthèse et capacités de développement, par exemple. Nous mobilisons de la même façon, les compétences collectives dans les préparations à l'oral. Chaque étudiant.e est également mobilisé.e en posture de jury en binôme avec la formatrice, le formateur.
- Stimulation des prises de paroles à l'oral pour un équilibre des compétences à l'écrit comme à l'oral.
Deux modalités sont à l'œuvre. La première est d'encourager, dans un esprit de « pédagogie inversée », la transmission de compétences complémentaires détenues par les étudiant.e.s au sein d'un cours magistral. Pour exemple, un étudiant détenteur d'une licence en histoire est invité à produire un éclairage historique succinct sur la laïcité. Une autre modalité consiste à construire des « journées de conférence inversée », reposant sur les savoirs produits par les étudiant.e.s. Nous poursuivons ainsi l'expérimentation suivante : à partir d'une thématique donnée, les étudiant.e.s qui le souhaitent, sont invité.e.s à produire une réflexion qu'ils présenteront à l'oral. Pour ce faire, elles, ils sont accompagné.e.s en amont par des membres de l'équipe pédagogique pour garantir la structuration, l'approfondissement de leurs travaux. Le jour de la conférence, elles, ils, sont assuré.e.s de ce travail en amont et présentent leurs exposés, en présence d'invité.e.s expert.e.s de la thématique traitée. L'équipe pédagogique garantit l'animation de la journée de conférence inversée.

- Le module Territoires Enquêtes Projets : une démarche de recherche-action

Ce module permet d'initier les étudiant.e.s, à la réalisation de diagnostics socio-éducatifs auprès de structures sociales, médico-sociales, partenaires du territoire, rencontrées dans un travail de réseau, d'ancrage et de maillage territorial par l'équipe pédagogique. Il s'agit d'interroger à leurs demandes leurs modalités d'action afin de penser ensemble de possibles transformations des dispositifs existants, produire des connaissances et en conséquence des améliorations des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics concernés, notamment des modalités d'intervention collective.

Cette initiation à la recherche mobilise différentes entrées disciplinaires en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche (Université Jean Jaurès Toulouse 3 en l'occurrence).

Se former à la recherche inscrit la personne en formation dans une perspective de production contrôlée de savoirs et se centre par définition sur la construction validée d'un objet de recherche (dans le rapport établi entre une problématique, une méthodologie et un terrain). Se former à la recherche sous-entend circonscrire sa réflexion à des règles précises, dites fondamentales (références à un cadre théorique affiché, emploi d'une méthodologie rigoureuse, production de savoirs, inscription des résultats de la recherche dans les controverses qui alimentent le secteur socio-éducatif), et accepter de rentrer dans des débats contradictoires, de prendre de la distance, d'être critique, de rompre avec les données de l'évidence acquises avec l'expérience.

- les Médiations Educatives

Ateliers artistiques et culturels, espaces privilégiés pour tisser un ailleurs commun, les médiations éducatives permettent à chaque session la rencontre de différentes filières d'étudiant.e.s. Cela constitue l'occasion de découvrir et d'explorer des possibles où surgissent d'autres modes de liens à l'autre, créatifs et inédits. Autrement dit, ces espaces leur permettent de s'exposer à leur propre créativité, ce qui permet d'aller à la rencontre de celle de l'autre, de sortir de sa zone de confort et tout à la fois d'en faire une force de proposition d'un agir ensemble, toujours en mouvement.

Ce sont des moments charnières dans un cycle de formation, qui font repères et mouvements de bascule pour les étudiant.e-s, ouvrant à un surgissement de soi, à de l'inédit, à cette ouverture à la surprise où rien n'est jamais écrit d'avance. Ce sont ces moment-là, que l'on peut qualifier également de pédagogie active, qui donnent aussi à voir la Rouatière, comme un lieu d'éducation permanente, ouvert aux évolutions du monde contemporain, et qui, au-delà des apports strictement théoriques, fait également le pari de la culture sous toutes ses formes, comme lien à l'autre.

Nous proposons régulièrement des ateliers en lien avec la culture Hip-Hop, alternativement Danse, Graph, Rap, Slam, également Théâtre, mais aussi Cirque et Mîme, ou encore vidéo et radio.

L'élaboration de ces séquences spécifiques n'est pas fixe et peut se nourrir des propositions et liens des étudiant.e.s, parfois savoir-faire qui sont les leurs. Un atelier « Batucada » de percussions brésiliennes, a pu être conduit par un étudiant, activité qu'il exerçait au préalable en centres de loisir et en EHPAD.

- Une veille prospective sur les enjeux d'une société en mouvement

L'équipe pédagogique de La Rouatière poursuit l'ambition constante de se confronter à la constitution d'enseignements en ajustement permanent aux questions sociétales qui s'imposent à nous, celles qui nous heurtent face à un réel toujours en mouvement, aux multiples délitements de liens auxquels notre société se confronte.

En ce sens la Rouatière depuis 2010 a à cœur de contribuer à l'approfondissement des thématiques suivantes :

- les rapports sociaux de sexe, l'impensé des questions de genre dans l'intervention sociale
- interculturalité et compétences interculturelles des travailleurs sociaux
- reconnaissance des discriminations et élaboration d'un droit antidiscriminatoire : intersectionnalité
- la laïcité outil d'intervention sociale
- une nouvelle forme de passage à l'acte de l'adolescence : la radicalisation un idéal total
- exils et parcours migratoires aujourd'hui

8 Qualité des formatrices et formateurs

Responsable de formation	Clarisse Agostini	DU Criminologie droit pénal DEA sociologie- rapports sociaux femmes-hommes DESS Politiques sociales rapports sociaux femmes-hommes
Coordination pédagogique	Eva Rouzé	MASTER 2 Culture juridique MASTER 1 Droit privé Certificat de criminologie et de sciences pénales
Cadres Pédagogiques	Alain Dugnac	DEES DU Adolescence, pathologies et soins psychiques
	Maylis Fontaine	Docteure en Psychologie
	Annie Robert	DEES DSTS Diplôme Supérieur du Travail Social DEIS Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale DUFA Diplôme Universitaire de la Formation pour Adultes
	Valérie Saint Lary	DEES MASTER 2 de psychologie clinique

9 Moyens matériels

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 2 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20 000 notices, plus de 3 000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant-e est encadré par l'article sur les droits d'auteur correspondant, dans le règlement intérieur applicable aux stagiaires.